3404 - Le passage d’une femme entre les rangs des prieurs.

question

Question : Une de nos sœurs (en Islam) est passée devant le rang des femmes priant derrière l’imam. Le nombre des femmes était peu et la passante a pressé le pas de sorte que nous n’avons pas pu l’arrêter avant qu’elle n’ait pris sa place dans le rang. Je sais que la prière est interrompue par le passage devant le prieur d’une femme, un chien ou un âne... Comment pouvons-nous recommencer notre prière et continuer avec l’imam ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est bien vrai que le passage devant le prieur d’une femme, d’un âne et d’un chien interrompt la prière. A ce propos, Ubada Ibn Samit rapporte d’Abou Dharr que le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Quand l’un de vous s’apprête à prier qu’il place devant lui quelque chose comme la partie arrière d’une selle. S’il ne dispose pas d’un tel objet, sa prière pourrait être interrompue par le passage d’un âne, d’une femme ou d’un chien noir. J’ai dit à Abou Dharr : « Pourquoi un chien noir ? Et s’il était rouge ou jaune ? Il m’a répondu : ô neveu, j’ai posé la même question au Messager d’Allah et il m’a dit que le chien noir était un démon (rapporté par Mouslim, 510).

La partie arrière d’une selle équivaut à une ou deux tiers de coudée. Cette disposition relative au passage de ceux que nous venons de citer s’applique à l’imam et au prieur isolé. Mais elle ne concerne pas une foule qui prie collectivement derrière un imam. Cette remarque s’appuie sur un hadith d’Ibn Abbas dans lequel il dit : Je suis arrivé sur un âne à une époque où, je n’étais pas loin de l’âge de la puberté. En ce moment, le Messager d’Allah priait avec les gens à Mina et il n’y avait pas de mur devant lui et j’ai traversé les rangs et je suis descendu et ai renvoyé l’âne paître. Ensuite, j’ai réintégré un rang et personne n’a désapprouvé mon comportement. (rapporté par

Boukhari, 471 et Mouslim, 504).

L'imam al-Boukhari donne au hadith ce titre : la barrière de l'imam sert à ceux qui prient derrière lui. Ce titre indique clairement que celui qui prie derrière un imam n'a pas à installer une barrière devant lui, et peu importe si l'on passe devant lui. Car l'on sait qu'Ibn Abass est passé à dos d'âne, animal dont le passage aurait interrompu la prière de l'imam et du prieur isolé.

Ibn Abd al-Barr dit : on trouve dans ce hadith les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) rapportés par Boukhari (487) et Mouslim (505) d'après un hadith d'Abou Said al-Khoudri en ces termes : Quand l'un de vous prie, qu'il ne laisse personne passer devant lui et qu'il repousse le passant avec toutes ses forces. S'il persiste, qu'il le combatte car c'est un démon .

Ce hadith indique qu'il est réprouvé de passer devant celui qui prie seul sans barrière. Il en est de même de l'imam s'il n'a pas de barrière. Quant à celui qui prie derrière l'imam, le passage de quelqu'un devant lui ne lui nuit pas. Il en est de même du passage au-delà de la barrière établie par l'imam ou le prieur isolé. Cette barrière sert aussi à ceux qui prient derrière l'imam.

Nous avons dit que le hadith s'applique à l'imam et au prieur isolé en raison des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Quand l'un de vous prie… Pour les ulémas, cela signifie quand il prie tout seul compte tenu du hadith d'Ibn Abbas. C'est pourquoi nous disons que celui qui prie derrière l'imam n'a pas à repousser celui qui veut passer devant lui, car Ibn Abbas dit : …et j'ai traversé les rangs et je suis descendu et ai renvoyé l'âne paître. Ensuite, j'ai réintégré un rang et personne n'a désapprouvé mon comportement Voir at-Tamhid, 4/187.

Cela étant, la sœur auteur de la question n'avait pas à repousser celle qui est passée devant elle puisqu'elle priait derrière un imam. Si la passante avait entrepris son geste par nécessité, elle n'aurait rien encouru. Il n'est recommandé de repousser que celui qui passe entre l'imam ou le prieur isolé et leurs barrières. Allah le sait mieux.